



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 117 FE/22

Réunion du 14/03/2018

Présents : ARMENOULT S - PAGANT JM - NAUDET JP - FREREJACQUES A - BAILLY P – PAGANT J.M

COURRIERS

- ✓ E- mail de Simel : Interdiction de terrain
- ✓ E- mail de Municipaux Chenôve : Disponibilité terrain
- ✓ E- mail d'Enseignants : accord report de match
- ✓ E- mail de Take US : inversion de rencontre
- ✓ E- mail de Ville de Dijon
- ✓ E- mail de ASPTT : accord report de match
- ✓ E- mail de Actemium : report de match
- ✓ E- mail de Groupama : report de match

SPORTIVE

▪ Match 20358942 Challenge C. MEUNIER Municipaux Chenôve - Take US du 7/04/2018

La commission revient sur sa décision et confirme la rencontre Municipaux Chenôve - Take US le 07/04/2018 à 14 h30 sur le terrain Léo Lagrange.

▪ Match 19799664 Groupama Sports - Banque Populaire Besançon du 10/03/2018

Forfait non déclaré de Banque Populaire Besançon.

En conséquence, la commission donne match perdu par forfait 0-3 -1 Pt à Banque Populaire Besançon pour en reporter le bénéfice à Groupama Sports.

Amende 100 € à Banque Populaire Besançon.

Match Arrêté

Match 19799663 TEAM 2000 – FC des BO' du 11/03/2018

Suite au rapport de l'arbitre, la commission donne le match à rejouer. (Date à fixer)

CHANGEMENT DE DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs autorise les modifications ci-dessous :

- **Match 19800062 D2 ASPTT DIJON - ACTEMIUM du 17/03 est remis en date ultérieure**
- **Match 19799682 D1 GROUPAMA SPORTS - ENSEIGNANTS du 31/03 se jouera le 29/03 à 20h15**

Suite à l'interdiction du terrain de Perrigny-lès-Dijon, la commission modifie la rencontre ci-dessous

Match 19799670 SIMEL – MUNICIPALUX CHENOVE se jouera au Stade Paul Doumer le 17/03/2018 à 14h30

MATCHS EN RETARD

D1 FE

19799553 Team 2000 fc 1 – Enseignants du 17 février remis au 14 avril

19799556 Municipaux Chenôve – Municipaux Dijon 1 du 17 février remis au 14 avril

D2 FE

19800031 Actemium - Ceat du 18 novembre à fixer

19800051 Chartreuse – Ceat du 03 mars remis au 14 avril

RAPPEL

Suite à un courrier de la Ville de Dijon, il est rappelé à tous les clubs que les poubelles des vestiaires ne sont pas des bacs à verre. Des conteneurs sont prévus à l'extérieur.

La commission

- **Rappelle aux équipes qui jouent sur les terrains de TRIMOLET, Paul DOUMER et ANNEXE DU PARC DES SPORTS doivent ramener les piquets de coin aux vestiaires après leur rencontre.**
- **Demande aux clubs de lui confirmer rapidement avant le 21 mars leurs dates d'entrainement pendant les vacances scolaires du 7 au 22 avril 2018**

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Lorsque que vous rencontrerez un problème technique qui vous empêchera d'établir la F.M.I, vous devrez établir le rapport de «constat d'échec FMI» qui sera signé par les clubs et l'arbitre.

Ce dernier devra être joint avec la feuille de match papier pour le Lundi 8h00.

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.
Dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 1.7 de l'annuaire District.*

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

**Le Président : J.P NAUDET
Le Secrétaire : A FREREJACQUES**